



TEXTILES... Options pour une mode qui répare, réutilise, recycle !



Vos vêtements, chaussures et linge de maison peuvent avoir plusieurs vies.

Vous avez réparé vos vêtements préférés, mais ils sont devenus trop usés pour être portés ? Grâce à la filière Refashion ils ont beaux jours devant eux !

Où puis-je déposer mes textiles usagés ?

Dans les conteneurs LE RELAIS :

- Dans les déchèteries du Syndicat du Val de Loir.

- Dans 14 des communes du Syndicat :

- CHENU : rue du ruisseau (*atelier municipal*)
- COULONGÉ : rue Saint-Hubert
- JUPILLES : rue du 19 mai 1945 (*parking salle des fêtes*)
- LUCEAU : le clos du Moulin (*salle des fêtes*), parking Intermarché av de Château du Loir (*parking recyclerie Au coin de l'Atre*)
- LE LUDE : rue de la garenne (*en face Intermarché*)
- MAYET : 10 av de la pelouse (*agrial*), rue des chevriers (*maison de retraite*)

- MONTVAL-SUR-LOIR : ZAC du chêne vert
- NOGENT SUR LOIR : rue J. de la Fontaine
- PONTVALLAIN : parking de la salle des fêtes
- REQUEIL : place du 8 mai
- SAVIGNÉ SOUS LE LUDE : rue des mimosas
- ST-JEAN-DE-LA-MOTTE : rue de Pringé
- VAAS : rue du port Liberge
- YVRÉ LE POLIN : route de Requeil



Pensez aussi aux associations caritatives et d'insertion : Croix-Rouge, Secours Catholique, AISP, ATRE...

Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> ↩

Quels sont les textiles concernés ?

Tous les textiles d'habillement enfants et adultes (y compris les sous-vêtements, les foulards, les bonnets), le linge de maison (ex: draps, nappes, torchons...) et les chaussures (sauf les rollers et les chaussures de ski) peuvent être déposés dans les conteneurs à textiles, quelque soit leur état, même usés ou déchirés. Ils seront ensuite valorisés.

Vous pouvez déposer :



Vos vêtements et votre linge de maison, **propres** et **secs** dans un **sac fermé** (≈ 30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un **sac fermé** (≈ 30L)



Ne pas déposer d'articles humides ni souillés (ex : tissus ayant été utilisés pour le bricolage ou la peinture)

Les couettes, les coussins, les oreillers sont interdits dans les conteneurs textiles mais peuvent être déposés en déchèterie dans un contenant dédié.

Que deviennent ces textiles ?

Déposés dans ces points d'apport, vos vêtements, linge de maison et chaussures seront majoritairement reportés ou recyclés.

Plus d'infos sur www.refashion.fr



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

02 43 94 86 50

contact@syndicatvaldeloir.fr